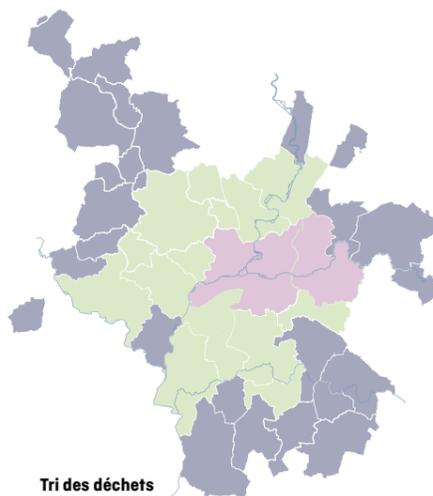


Épluchures et restes alimentaires Transformer des déchets en ressources !

Une nouvelle petite poubelle arrive dans nos cuisines !
Fin 2023, tous les Français devront trier à part leurs déchets alimentaires. Dans la métropole, plusieurs solutions : compostage individuel pour les maisons, compostage partagé, collecte en apport volontaire ou en bac pour les immeubles selon la densité des communes.



Tri des déchets alimentaires pour les habitants d'immeubles (par secteur) :

- Secteur 1
Compostage partagé
- Secteur 2
Mixte compostage partagé/apport volontaire
- Secteur 3
Collecte en apport volontaire

En 2018, sur le territoire, la moyenne de déchets alimentaires compostables présents dans les ordures ménagères était de 34 kg par an et par habitant. L'objectif : réduire à 25 kg en 2025 et 20 kg en 2030. Depuis 2006, la part des déchets alimentaires présents dans les poubelles d'ordures ménagères a déjà été sensiblement réduite, grâce aux 40 000 composteurs individuels distribués par Rennes Métropole et aux 500 aires de compostage partagé créées.

Les valoriser

Mais ils pèsent encore en moyenne 20% de la poubelle d'ordures ménagères alors que ces déchets majoritairement composés d'eau... sont actuellement incinérés. Il existe deux manières de les valoriser :
- Les composteurs, individuels ou partagés, transforment les déchets alimentaires en ressources naturelles pour les sols, permettant de les enrichir. Rennes Métropole va continuer de développer ce dispositif, notamment en déployant de nouvelles aires de compostage partagé au-delà du cœur de la métropole, qui en compte déjà beaucoup.

En parallèle, là où ce n'est pas possible d'installer un composteur par manque d'espace, Rennes Métropole va mettre en place une collecte des déchets alimentaires. Ceux-ci seront ensuite transformés pour nourrir le sol et pourront aussi produire de l'énergie via la méthanisation (phénomène biologique de dégradation des matières organiques).

Extension du dispositif

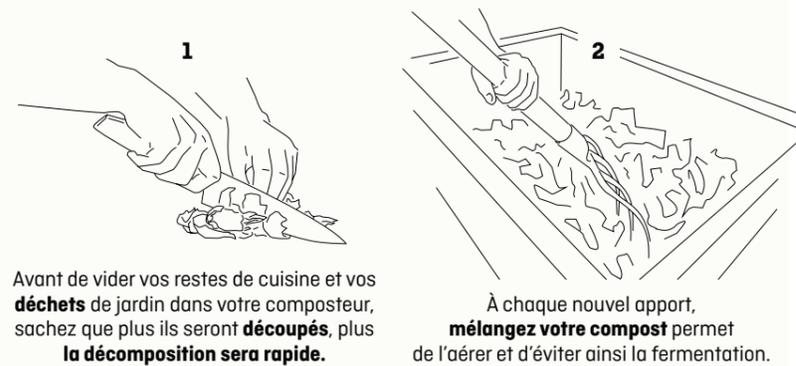
Selon les communes et les secteurs, le dispositif pour les immeubles variera :
- les habitants des communes les plus denses (secteur 3 sur la carte : Cesson-Sévigné, Rennes, Saint-Jacques-de-la-Lande) pas encore dotés d'une aire de compostage partagé, se verront équipés, à compter d'octobre 2023, d'un seau spécifique et informés des consignes pour se rendre à des points d'apport volontaire de proximité (à l'image de ce qui existe pour le verre).
- Les habitants des communes du secteur 2 disposeront pour leurs déchets alimentaires, selon les zones, soit d'une aire de compostage partagé, soit d'un point d'apport volontaire, soit d'un bac roulant dédié.
- Enfin, pour les communes du secteur 1 (les moins denses du territoire), la gestion de proximité sera favorisée, pour des raisons à la fois écologiques et économiques, avec l'installation progressive d'aires de compostage partagé.

À NOTER

Les consignes de tri seront différentes entre le compostage partagé et la collecte.

La recette du compost

Pour obtenir un fertilisant 100 % naturel en compostant ses épluchures et restes alimentaires, ce n'est pas compliqué... il suffit juste d'appliquer la bonne recette :



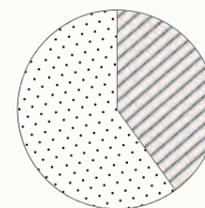
Avant de vider vos restes de cuisine et vos déchets de jardin dans votre composteur, sachez que plus ils seront **découpés**, plus la **décomposition sera rapide**.

À chaque nouvel apport, **mélangez votre compost** permet de l'aérer et d'éviter ainsi la fermentation.

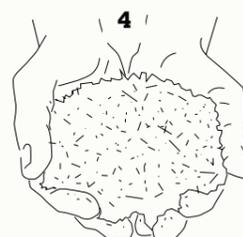
3

Veillez à équilibrer vos apports de déchets :

60 % de déchets humides mous, riches en azote (restes de repas, épluchures, tonte fraîche en petite quantité),



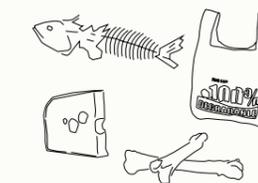
40 % d'apports secs, bruns, riches en carbone (tontes séchées, feuilles mortes, broyat de branches, rouleaux de papier toilette et d'essuie-tout, boîtes d'œufs...).



Après quelques mois... il devrait ressembler à **de la terre** : vous pouvez désormais l'utiliser **comme engrais dans le jardin** !



Vérifiez l'humidité en pressant votre compost (il ne doit pas s'émietter mais ne doit pas rendre d'eau non plus) : s'il est trop humide, il faut l'aérer et l'enrichir en matières sèches.



En compostage partagé, il est **interdit** de mettre dans son compost la **viande**, le **poisson**, les **produits laitiers**, les **litières d'animaux** ou les **sacs plastique biodégradables**... qui peuvent attirer des squatteurs (rongeurs...).

L'INTERVIEW EN TROIS TEMPS

Benjamin Magnier, référent de l'aire de compostage partagé de la rue des Tanneurs, à Rennes, depuis novembre 2020

« Dans l'imaginaire collectif, on n'envisage même pas que ces aires de compostage soient entretenues par des habitants bénévoles. Mais si ! Ça peut être fait par tout un chacun ! »

En quoi consiste votre rôle ?

Toutes les deux semaines, j'y vais pour remuer le bac afin d'amener de l'air. Sinon les déchets vont fermenter. Je vérifie s'il y a assez de déchets azotés et de déchets carbonés. Mon rôle est d'équilibrer. Aussi, je vide le bac quand il est plein. Depuis juin 2022, nous avons 3 bacs de 1500 L (1 pour l'apport et 2 pour la maturation). Les équipes de Vert le Jardin m'ont aidé à faire les transferts et j'invite les voisins à se joindre à moi. Je dépose le compost sur les espaces verts pour que les gens s'en servent. Je mélange également les bacs en maturation qui eux sont en train de faire du terreau, grâce aux excréments des insectes qui vivent dedans !

À quoi servent les différents bacs ?

Le premier bac sert à apporter les déchets alimentaires, les autres à la maturation pour la transformation en compost. Il faut compter un an pour créer un engrais naturel qui pourra ensuite être utilisé pour le repotage, le paillage ou encore pour engraisser son potager.

Quelles sont les consignes sur l'aire partagée ?

Les gens déposent le contenu de leur seau, remuent l'ensemble puis mettent une couche de broyat (mis à disposition). Ce que je leur rappelle, c'est qu'il ne faut pas jeter le pain, le fromage, les restes de viande... pour éviter les rats et leur prolifération. Et pas non plus de coquillages, os, sacs ou capsules à café biodégradables. C'est trop long à se décomposer. J'insiste aussi sur les coquilles d'œufs : il faut les broyer avant de les composter.

À NOTER

Envie d'être référent compost ? Rennes Métropole appelle au volontariat, forme les bénévoles et les accompagne. Plus d'infos : 0 800 01 14 31 ou biodechets@rennesmetropole.fr